

ASACR.

Donner la priorité aux droits des enfants

Index AI : ASA 04/15/98

Embargo : 28 juillet 1998, 00H01 GMT

Les dirigeants de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), réunis du 29 au 31 juillet à Colombo à l'occasion de leur sommet annuel, doivent considérer comme une priorité la question des droits des enfants s'ils souhaitent sincèrement promouvoir un avenir meilleur dans la région, a déclaré aujourd'hui (28 juillet 1998) Amnesty International.

Tous les États de l'ASACR se sont engagés à respecter la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Au sommet de Malé, qui s'est tenu en 1997, les gouvernements ont convenu de traiter, dans une perspective globale, les problèmes dont souffrent les enfants défavorisés dans la région.

« Pour honorer cet engagement, les gouvernements doivent prendre en compte l'ensemble des violences et des abus dont sont victimes les enfants – que ce soit en détention, au sein de la famille, de leur quartier ou de leur village ou dans le cadre de conflits armés, a commenté l'organisation de défense des droits humains.

« Il y a un fossé entre les paroles et la réalité. Il convient de le combler, si l'on veut que la Décennie des droits de l'enfant que doit prochainement lancer l'ASACR donne lieu à de réelles réformes en Asie du Sud. Les gouvernements doivent adopter des mesures décisives afin de veiller à ce que les représentants de l'État, les entreprises, les établissements scolaires et les parents ne privent pas les enfants de leurs droits. »

Dans le courant de l'année, Amnesty International a publié un rapport dans lequel elle recensait les différentes atteintes aux droits fondamentaux auxquelles sont exposés les enfants dans la région. L'Organisation dénonçait également l'utilisation d'enfants soumis au travail servile, dans des conditions de quasi-esclavage, et le trafic dont sont victimes un très grand nombre de fillettes népalaises et bangladaises, recrutées par l'industrie du sexe en Inde et au Pakistan, souvent avec l'accord des autorités. En outre, Amnesty International fournissait des éléments sur les pratiques des groupes armés dans la région : ceux-ci ont délibérément tué, torturé ou terrorisé des enfants, ou les ont enrôlés dans leurs rangs pour en faire des combattants, en dépit des garanties prévues par le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire, qui interdisent de tels agissements.

L'Organisation exhorte les dirigeants des États représentés au sommet de l'ASACR à modifier leur législation afin de la rendre pleinement conforme aux normes internationales ; à faire savoir clairement aux représentants de l'application des lois que ceux d'entre eux qui bafouent les droits des enfants seront punis ; et à veiller à débloquer les fonds nécessaires au bon fonctionnement des procédures judiciaires, lorsque des enfants sont concernés.

Amnesty International a aussi appelé les États de l'ASACR à prendre part aux efforts déployés par la communauté internationale en vue d'empêcher l'enrôlement d'enfants en tant que soldats et de mettre fin à l'usage des mines antipersonnel, qui ont des conséquences dramatiques sur la vie de nombreux enfants.

« Récemment, la question nucléaire a suscité tant d'intérêt dans la région que les besoins des enfants risquent d'être oubliés et que les ressources indispensables pourraient être détournées, a observé l'Organisation.

« Les enfants représentent l'avenir de la région. Il faut que la société garantisse le respect de leur liberté et de leur dignité – qu'elle instaure des conditions dans lesquelles ils pourront s'accomplir pleinement – si elle veut leur donner une chance de s'épanouir et d'assumer, une fois atteint l'âge adulte, un rôle constructif au sein de la société. »

Selon Amnesty International, il faut que les enfants reçoivent une éducation adéquate et bénéficient d'une protection sanitaire et sociale et d'un système judiciaire qui leur soit propre. La mise en œuvre de telles mesures constitue une étape essentielle vers le respect des droits fondamentaux des enfants.

Les initiatives prises par l'ASACR doivent tenir compte de l'ensemble des atteintes aux droits fondamentaux auxquelles sont exposés les enfants dans chacun des pays concernés, et être conformes aux obligations contractées par les gouvernements lorsqu'ils ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme ne cesse de le recommander le Comité des droits de l'enfant, qui regroupe des experts chargés de surveiller l'application de la Convention, les gouvernements doivent consulter régulièrement les organisations non gouvernementales œuvrant dans la région pour s'assurer que leurs initiatives prennent en compte les multiples facettes du problème.

« Cette année, le sommet de l'ASACR s'inscrit dans le contexte du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a déclaré Amnesty International. C'est l'occasion pour les gouvernements d'Asie du Sud d'entreprendre des actions concrètes en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants de la région, au lieu de faire de nouveau toutes sortes de promesses qui resteront lettre morte. » |